



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Le gouvernement s'engage pour les

Tiers-Lieux fabriques de territoire

Le rapport « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble » a permis de mettre en lumière une dynamique nationale de transformation de l'activité dans les territoires. La création de **lieux facilitant le travail en communautés hétérogènes** (espaces de coworking, tiers-lieux, fablab, living lab, friches artistiques, etc.) se multiplie. Ces tiers-lieux sont portés par des acteurs très motivés et souvent engagés au service de leur territoire. C'est un véritable **potentiel de reconquête économique des territoires**, épousant les évolutions les plus récentes de notre société: le numérique bien sûr, l'apprentissage « par le faire », le travail indépendant et les nouvelles pratiques créatives et collaboratives, la transition écologique, etc.

Dans ce contexte, le rôle de l'État consiste à accompagner et accélérer la dynamique en cours de création en garantissant la diversité de ces lieux et consolidant les projets existants par l'identification et le soutien de **300 projets structurants** pour le rayonnement des tiers-lieux dans les territoires: les **Fabriques de Territoire**.

En bref

C'est quoi une Fabrique de territoire ?

Un lieu « ressource » pour le réseau de tiers-lieux du territoire,

porté vers la création d'activités, les coopérations entre acteurs et le développement local.

Un lieu pour incarner une nouvelle vision de l'apprentissage :

apprendre par le « faire ensemble » (formation pour les filières du territoire, partenariats avec des universités et des écoles, création de contenus éducatifs et culturels, etc.)

Un lieu pour accompagner la montée en compétences numériques :

- accompagnement à la transition numérique des entreprises du territoire ;
- médiation numérique au service des populations éloignées du numérique.

Participer à l'AMI : societenumerique.gouv.fr/tierslieux

300

FABRIQUES DE TERRITOIRES

150

situées hors des grands centres urbains

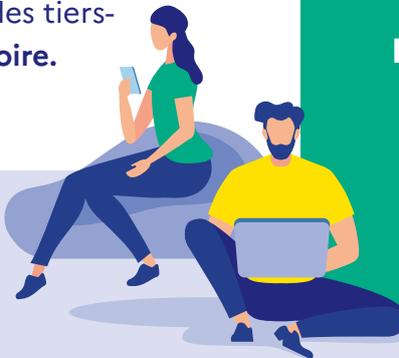
150

situées en quartier prioritaire de la politique de la ville ou à proximité immédiate

45 M€

DE FINANCEMENT DE L'ÉTAT

de 75 000 à 150 000 sur 3 ans, à raison de 50 000 € par an maximum



UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Un accompagnement sur mesure pour toutes les fabriques, en fonction des besoins des porteurs de projet, comme par exemple :



UN FINANCEMENT

à hauteur de 150 000 euros sur trois ans pour soutenir l'amorçage de votre projet, vos activités de lieu ressources au bénéfice du territoire et d'autres tiers-lieux



INTÉGRATION AU SEIN D'UNE COMMUNAUTÉ DE FABRIQUES DE TERRITOIRES

structurée par les communs et le partage (rencontres annuelles, événements Numériques en Communs, pair à pair, etc.)



UN ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT

de votre tiers-lieu et à sa mise en réseau par l'entremise de l'association France Tiers-Lieux

COMMENT CANDIDATER ?



→ Rendez-vous sur societenumerique.gouv.fr/tierslieux

CALENDRIER

Dates de dépôts et vagues de candidatures :

30/12/20
30/03/21
30/06/21
30/09/21

CRITÈRES DE SÉLECTION

1. Ambition de soutenir l'essor du territoire et d'autres tiers-lieux
2. Ancrage territorial fort et un porteur de projet bien identifié
3. Gouvernance claire et contributive
4. Modèle économique équilibré à terme

→ Contact nouveauxliens@anct.gouv.fr